

# Comment les chiens travaillent-ils ?

## Le cas des chiens détecteurs d'explosifs

*Jean-François Orianne et Étienne Lobay*

Centre de recherches et d'interventions sociologiques (CRIS) de l'Université de Liège

Ce texte propose quelques pistes pour l'analyse sociologique du travail de chiens, en prenant l'exemple des chiens détecteurs d'explosifs au sein d'une société privée de gardiennage. Les auteurs montrent que cette organisation – à l'instar de la police fédérale ou des forces armées – fait exister le chien comme un presque-travailleur, en l'insérant dans la division du travail, en lui confiant un rôle professionnel (la détection d'explosifs), un statut particulier (auxiliaire d'agent de sécurité), fondé sur une compétence spécifique (une connaissance du monde par le nez), certifiée dans le cadre de formations professionnelles (suivies en binôme). La complémentarité des rôles, entre chien et maître-chien, instituée par l'entreprise, cadre fortement les interactions de travail, intensifie la communication au sein du binôme et génère une dynamique d'influence réciproque, sous contrainte d'efficacité. Les relations de travail anthropocanines sont analysées en termes de pouvoir qui, selon les auteurs, constitue un moyen privilégié de communication inter-espèces en l'absence d'une langue commune.

*This paper identifies some leads for the sociological analysis of the work of dogs, by taking the example of the explosive detection dogs within a private security company. The authors show that this organization – like the federal police or the armed forces – makes the dog exist as a quasi-worker, by inserting him into the division of work, giving him a role (the detection of explosives), a specific status (auxiliary safety officer), based on a specific skill (knowledge of the world through the nose) and certified through professional training (followed in pairs). The complementarity of roles between the dog and the handler instituted by the company strongly frames work interactions, intensifies communication within the pair and generates a dynamic of reciprocal influence, under constraint of effectiveness. Anthropocanine working relationships are analyzed in terms of power, which, according to the authors, constitutes a privileged means of inter-species communication in the absence of a common language.*

### Introduction : une sociologie du travail des chiens est-elle possible ?

Dans les manuels fondateurs de la discipline, la sociologie du travail définit le travail comme « le trait spécifique de l'espèce humaine », « un commun dénominateur et une condition de toute vie humaine en société<sup>1</sup> », « moteur irremplaçable de toutes les formes de la vie sociale<sup>2</sup> ». Selon la définition historique de Friedmann, « la sociologie du travail doit être considérée, dans son extension la plus vaste, comme l'étude, sous leurs divers aspects, de toutes les collectivités humaines qui se constituent à l'occasion du travail<sup>3</sup> ». Cette définition – d'un

Jean-François Orianne et Étienne Lohay

anthropocentrisme un peu caricatural – laisse hors-champ d'analyse le travail non humain et conduit à penser le chien de travail comme un simple objet (pas un sujet), un instrument de travail, telle une machine ou un outil. Les choses ne sont pourtant pas aussi simples.

En effet, à l'heure de l'intelligence artificielle et de chiens détecteurs d'explosifs, il peut être utile de s'interroger sur ce qui constitue un *être professionnel* (qu'il soit humain ou non humain). Comme l'a bien montré Abbott<sup>4</sup>, seul le *système* des professions est à même de qualifier les êtres et les actes professionnels. Plus globalement, seul le monde du travail (comme sous-système de l'action, fondé sur la différence entre travail et non travail) définit ce qu'est le travail (normes, règles, statuts, valeurs, etc.). Selon Salais<sup>5</sup>, la codification de la relation de travail institue une première frontière entre travail et non travail (chômage, maladie, etc.) ; une codification secondaire, opérée par le droit social, institue une autre frontière importante, entre travail salarié (emploi) et travail non salarié (à titre gratuit, domestique, etc.), qui donnera naissance au sous-système de l'emploi salarié fordiste<sup>6</sup>.

Bien que le chien ne constitue pas un sujet de droit – il doit en effet être assimilé aux « biens meubles », selon les termes du code civil –, il est de plus en plus fréquemment amené à prendre (jouer) un rôle professionnel, lorsqu'une organisation de travail (en tant que système d'action organisé) l'insère dans la division du travail<sup>7</sup> et lui confère un statut particulier, tels que chiens de sécurité au sein de l'organisation policière ou des forces armées, chiens de médiation au sein de l'organisation hospitalière, etc.

Dans cette perspective, la sociologie du travail peut fournir un ensemble d'outils théoriques et méthodologiques pertinents permettant d'analyser et de suivre *in situ* la fabrication d'êtres professionnels, depuis le processus de sélection, de dressage / formation, de qualification / certification, jusqu'à l'intégration dans un collectif de travail, sans oublier les possibilités de carrière et la diversité des statuts dont ils disposent. Pour l'étude sociologique du travail animal, les apports de l'anthropologie des relations hommes-animaux sont essentiels pour approfondir un double questionnement : comment les animaux participent-ils au travail humain, selon quelles modalités, à quel titre<sup>8</sup> ; comment les humains travaillent-ils avec des animaux (quelle division du travail entre humains et non humains ?).

Ce texte propose quelques pistes pour l'analyse sociologique du travail de chiens de sécurité. Il prend appui sur une recherche en cours et convoque un matériau empirique composé d'une part, d'entretiens semi-directifs menés auprès d'éleveurs spécialisés, de formateurs, de maîtres-chiens et de responsables d'unités canines et, d'autre part, de comptes rendus d'observations de binômes (chien/maître-chien) réalisées dans un centre de formation et au sein d'une société privée de gardiennage, dans un aéroport civil, lors de contrôles EDD (*Explosive Detection Dog*).

### Pour une approche systémique de la communication inter-espèces

Pour analyser les relations de travail anthropocanines, le concept d'*interpénétration*<sup>9</sup> semble particulièrement fécond. On parle de *pénétration* lorsqu'un système met à disposition sa propre complexité en vue de la construction d'un autre système ; il y a *interpénétration* lorsque cette mise à disposition se produit mutuellement.

Ce concept permet de décrire des relations inter-systémiques, dans le cas par exemple de binômes formés par des chiens EDD et leur maître-chien, c'est-à-dire des relations entre des systèmes (vivants) qui demeurent des environnements les uns pour les autres. En effet, cette complexité mise à disposition par l'un est toujours insaisissable pour l'autre, elle constitue un chaos indéchiffrable, du bruit (*noise*)<sup>10</sup>. Ainsi, le maître-chien est incapable de décoder le traitement des odeurs que le système olfactif du chien opère et, corollairement, le chien ne peut saisir la signification des procédures administratives que suit son maître lors de contrôles aériens. La construction des systèmes sociaux, comme par exemple celui d'un binôme chien/maître-chien, suit ce principe bien connu du *order from noise* : chaque système fournit à l'autre suffisamment de désordre pour qu'un ordre puisse progressivement émerger d'événements contingents. Ainsi se forment les systèmes sociaux sur la base des bruits que les systèmes (psychiques et organiques) produisent dans leurs tentatives de communiquer<sup>11</sup>. Et grâce à la communication, il devient possible de rendre compréhensible le chaos, de se rendre sensible au hasard, d'imposer du sens au bruit et, surtout, de continuer à le traiter : la communication met en marche la formation de systèmes sociaux.

Notre ambition est ici d'analyser le travail de chiens de sécurité à partir de la communication entre chiens et maîtres-chiens. Ce projet implique, nous semble-t-il, de renoncer au postulat classique d'un sujet de l'action ou de la communication, de renoncer à toute conception substantialisée d'individus ou d'acteurs qui, en tant qu'acteurs, permettent la communication (et ainsi la formation de systèmes sociaux). Nous nous appuyerons sur une définition très générale de la communication – fortement inspirée de la biologie – comme la synthèse de trois sélections<sup>12</sup> : l'information (l'événement qui sélectionne des états du système), l'expression (l'énoncé qui propose cette sélection), la compréhension (l'observation de cette sélection). Si la communication, dans cette approche, ne présuppose pas l'existence de sujets autonomes et conscients, elle présuppose en revanche la différence entre information et énoncé (et la contingence des deux) : la communication n'est pas possible sans énoncé, c'est-à-dire sans une différence entre information et énoncé. La communication traite cette différence.

Mais comment la communication entre un humain et un chien est-elle possible, en tant que traitement de l'information (précisons, d'une information non codée) ? Elle semble *a priori* très improbable en l'absence d'une langue anthropocanine, d'un langage commun (institué et instituant). Certes, la communication est possible sans langage verbal, par des gestes ou des mimiques, ou encore par

Jean-François Orianne et Étienne Lohay

l'absence, et il existe de multiples usages de signes acoustiques et optiques pour le sens, entre chiens et humains, mais aucun langage commun qui institue le sens et assure la réflexivité de la communication. En effet, grâce au langage, les humains peuvent parler de la communication, thématiser la communication, la temporaliser, etc., ce qui est difficilement possible entre un chien et son maître, et ce qui accroît considérablement l'improbabilité de la compréhension, de l'atteinte d'un destinataire, du succès de l'échange.

En l'absence de cette institution du sens (par le langage), il semble que deux *médias de communication symboliquement généralisés* rendent toutefois la communication possible entre un chien et son maître : l'amour (ou l'amitié) et le pouvoir. L'amour constitue une forme spécifique de codification de l'intimité<sup>13</sup>, un langage propre aux relations interpersonnelles qui facilite considérablement la communication (entre des personnes qui *a priori* n'ont pas grand-chose à se dire) – et qui permet aux rapports d'échange de devenir réflexifs (parler le langage de l'amour est une preuve d'amour). La composante émotionnelle est centrale dans la relation entre un chien et son maître : les thèmes de l'attachement et de la confiance sont omniprésents dans la littérature<sup>14</sup> pour rendre compte de divers mécanismes de réduction de la complexité<sup>15</sup> – ou de simplification – de la relation entre un chien et son maître. Les signes d'affection, les gestes et autres témoignages d'amitié, les récompenses, sont autant de tentatives pour réduire de cette relation très improbable (en l'absence d'un langage commun) la *double contingence*<sup>16</sup> qui aspire les hasards, rend sensible au hasard, transforme les hasards en possibilités.

Le pouvoir (ou l'influence dans sa forme la plus générale) constitue un autre médium de communication tout à fait central dans les relations anthropocaniques : la question de savoir qui est le maître, qui pro-mène qui, entre un chien et son maître, accroît considérablement l'intensité de la communication au sein de la relation et permet également la réflexivité des échanges. Dans le cadre de cette étude, nous nous centrerons principalement sur les relations de pouvoir au sein de binômes formés par des chiens EDD et leur maître-chien. Nous montrerons le rôle prépondérant de l'organisation du travail comme *catalyseur* de la relation : en l'absence de droit du travail des chiens, l'entreprise met en place une série d'équivalents fonctionnels pour faire exister le chien comme un *presque-travailleur*, pour conférer à cet être hybride<sup>17</sup> un statut professionnel, et formalise un ensemble de procédures administratives qui organisent la division du travail (sous la forme d'une complémentarité des rôles) et intensifient la coopération au sein du binôme.

### Chiens de travail au sein des services de sécurité

Le chien possède des aptitudes physiques (musculature, résistance, souplesse, taille, odorat, etc.) et comportementales (attrait pour le jeu, motivation, apprentissage) qui sont, depuis toujours, exploitées par l'homme pour divers travaux<sup>18</sup>. Au cours du processus de domestication<sup>19</sup>, les chiens ont été sélectionnés pour une

## Comment les chiens travaillent-ils ?

série de capacités socio-cognitives qui font désormais partie de leur répertoire comportemental inné et qui facilite la communication avec l'homme<sup>20</sup>. Notons à titre d'exemples la capacité du chien à répondre à des signaux humains (le *pointing*), même très discrets (comme un simple mouvement des yeux), et ce mieux que n'importe quel autre animal (y compris les primates), mais aussi sa capacité d'attirer l'attention de son maître par des vocalises, des gestes ou des regards. Le chien communique donc bel et bien avec l'homme : il est capable de comprendre les demandes formulées par les humains et de coopérer avec eux dans certaines situations de travail<sup>21</sup>.

La première réelle initiative de chiens policiers est belge : née à Gand en 1902, l'idée d'accompagner les agents de la police locale par des chiens de patrouille fera florès et se diffusera en quelques années dans toute l'Europe<sup>22</sup>. C'est à l'armée de l'air que l'on doit, pour l'ensemble du corps militaire en Belgique, le développement des chiens de recherche d'explosifs. Depuis les années 1950, le chien de patrouille est intégré au corps de gendarmerie puis à la police intégrée. Les chiens sont aujourd'hui massivement utilisés dans de nombreux services de sécurité et de secours. Ils sont présents à la protection civile, dans les services de sécurité publique (police, armée), mais aussi dans les sociétés privées de gardiennage : ils effectuent des missions de sécurité, de sauvetage, de recherche de personnes disparues, de recherche d'explosifs, de drogues et de cadavres.

Au sein des services de sécurité, les chiens sont affectés à différentes missions qui peuvent être regroupées en trois fonctions principales : recherche, patrouille, attaque.

1° La fonction de *recherche* (ex : chiens pisteurs) consiste dans la détection (active ou passive) de drogues, d'explosifs, de cadavres, de foyers d'incendie, de fugitifs, de survivants, etc. Ainsi par exemple, un « chien drogue passif » recherche des produits stupéfiants sur des personnes et s'assied devant la personne lorsqu'il détecte une odeur suspecte ; ce chien est principalement engagé lors de contrôles de grands groupes de personnes dans les écoles, prisons, dancings, avions, trains, festivals, etc. Le « chien drogue actif », quant à lui, recherche des produits stupéfiants dans des espaces clos ou en plein air, ainsi que dans des véhicules ; il aboie lorsqu'il détecte des drogues ; il est engagé lors de perquisitions, contrôles routiers, etc.

2° La fonction de *patrouille* consiste à accompagner un agent lors de patrouilles à pied pour dissuader les éventuelles agressions et informer l'agent de toute action qui serait hors de sa portée visuelle ou auditive. Le chien de patrouille est un chien de police polyvalent, engagé dans le cadre de missions de police de base orientées vers la population, pour le maintien de l'ordre public lors des matchs de football, grands événements, etc. On en retrouve tant à la police fédérale (police des chemins de fer et police de la navigation) qu'à la police locale.

3° La fonction d'*attaque* nécessite la sélection d'aptitudes physiques particulières (mordant, force, vitesse) en combinaison avec des aptitudes comportementales.

Jean-François Orianne et Étienne Lohay

tales et psychologiques (obéissance sans faille, résistance au stress, etc.). Le chien d'attaque fait partie des unités spéciales de la police ; il est considéré comme une arme et est engagé afin de neutraliser des personnes dangereuses.

Dans les sociétés privées de gardiennage, les chiens effectuent des missions de patrouille ou de recherche ; ils ne cumulent pas de fonctions. Par contre, pour les services de police et les forces armées, le cumul de fonctions est possible et même recherché dans certains cas : la police utilise généralement un chien de patrouille avec une capacité d'attaque alors que dans les forces armées on combine plutôt fonctions de patrouille et de recherche.

C'est-à-dire ce sont des chiens de patrouille qui ont une fonction de *tracking*, donc ce sont des chiens pisteurs qui sont capables de retrouver une source, une trace humaine, une odeur humaine et soit de la remonter jusqu'à l'origine soit de partir de la source, comme un trou dans une clôture et de retrouver la personne qui s'est introduite, mais également de sentir un objet et de remonter jusqu'à son propriétaire. (Commandant de base des Forces armées belges)

Le rôle des éleveurs spécialisés dans l'élevage de chiens de sécurité est essentiel. En effet, les entreprises publiques ou privées achètent des chiens déjà socialisés et assurent ensuite, en interne, leur formation professionnelle (socialisation secondaire). La socialisation primaire du chiot s'amorce donc chez l'éleveur dès les premières semaines. Il s'agit d'une étape préalable à la fabrication de ces « travailleurs à quatre pattes » : l'entrée dans la société anthropocanine. L'élevage spécialisé assure cette fonction de sélection et de socialisation du chien : apprendre la cohabitation avec d'autres chiens et avec des humains, dans un environnement humain, par la pratique, et l'apprentissage des bruits, des dangers et des particularités du monde des humains. Cette socialisation primaire passe par l'apprentissage du propre, de l'obéissance et du détachement<sup>23</sup>.

La socialisation démarre très tôt : il faut avoir des mères qui sont tendres, douces, calmes, donc à la base il y a quand même une sélection à faire dans le comportement même de la mère en dehors de son pedigree, en dehors de sa souche elle-même [...]. Le père n'intervient pas dans la socialisation ; il intervient dans le croisement que vous voulez obtenir. Voilà, ici par exemple je ne travaille qu'avec des souches de travail donc un chien avec un pedigree de travail : c'est un chien qui est sélectionné depuis des années et des années sur ses capacités intellectuelles et non pas pour son standard. Maintenant qu'il ait la queue comme ça ou les oreilles comme ça moi je m'en fous complètement c'est son comportement, c'est son attitude à recevoir, à être entraîné pour recevoir un travail, la capacité que le chien a d'être avec vous pour le travail.

(Éleveur)

## Comment les chiens travaillent-ils ?

Lors de l'achat du chien par l'entreprise cliente, la sélection porte principalement sur les caractéristiques physiques (nez, souplesse, morphologie, etc.) et comportementales (contact avec l'humain, envie de travailler, besoin d'être en compagnie d'un humain, d'être occupé, plaisir de jouer). Généralement un vétérinaire accompagne l'acheteur afin de vérifier les aptitudes physiques du chien (état général, hanches, coudes, cœur, etc.) ; avec le maître-chien, il évalue également les aptitudes comportementales, par quelques exercices ciblés pour vérifier la vaillance du chien, son obéissance, sa détermination et son envie de jouer (niveau d'intérêt). Suivant la future fonction du chien, les qualités comportementales et physiques pré-acquises du chien seront vérifiées avant la formation (comme pour les chiens d'attaque, lors du test du mordant).

Donc on va checker l'obéissance, le mordant, la socialisation du chien à savoir que c'est dans un premier temps relativement court on veut simplement voir si le chien peut être manipulé : on va chipoter à ses oreilles, etc.  
(Commandant de base des Forces armées belges)

### Un quasi-emploi... pour un presque-travailleur

Sous quel statut les chiens de sécurité travaillent-ils ? Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'animal est perçu comme une marchandise et se voit assimilé à un bien *meuble*<sup>24</sup> dans le code civil. C'est ainsi qu'il est utilisé aujourd'hui comme auxiliaire au sein des services de sécurité. « Le chien, à quelque espèce qu'il appartienne, pisteur ou chien de surveillance, n'est qu'un *auxiliaire de la police*, un moyen, comme le sont la radio, les véhicules ou les armes », comme le soulignait déjà en 1966 le lieutenant-colonel Koninckx<sup>25</sup>. La réglementation européenne, en matière de sûreté aérienne par exemple, est très claire sur ce point : « Les chiens détecteurs d'explosifs et l'équipement de détection de traces d'explosifs ne peuvent être utilisés que comme *moyens complémentaires* d'inspection/filtrage des personnes autres que les passagers ou en alternance imprévisible avec la palpation/fouille manuelle, le franchissement d'un portique de détection de métaux ou les scanners de sûreté<sup>26</sup>. »

Cependant, la loi du 04 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux tend à faire exister l'animal comme un sujet de droit. C'est en ce sens d'ailleurs que Madame Christine Defraigne a introduit, le 24 mai 2012, une proposition de loi en vue de reconnaître à l'animal le caractère d'être vivant sensible, dans le code civil<sup>27</sup>. Notons qu'à l'heure actuelle, en Belgique, l'incertitude (ou indétermination) ontologique du chien demeure puisqu'il n'existe toujours aucune loi sur le travail des animaux et qu'aucune modification/clarification de leur statut n'a été apportée dans le droit positif.

Dans les entreprises privées de gardiennage, les maîtres-chiens (MC) travaillent sous contrat de type ouvrier (*cf.* CP 317 Gardiennage) ; quant aux mili-

Jean-François Orianne et Étienne Lohay

taires et policiers, ils sont tous des agents du secteur public. Pour le chien, quelle que soit sa fonction (recherche, patrouille, attaque) et son secteur d'activité, il n'existe pas de contrat de travail. Le chien est, comme nous l'avons vu, acheté chez un éleveur par une organisation (publique ou privée) qui en devient propriétaire et qui se charge de sa formation (en interne ou en externe). Au terme de cette formation (certifiée) qu'il suit avec son MC, il sera envoyé sur le terrain où il commencera son activité de travail de chien EDD.

Normalement ils (les chiens) doivent avoir deux ans pour commencer à travailler jusqu'à l'âge de 5 à 10 ans maximum. Nos chiens sont formés pour contrôler du fret et quelques uns pour les véhicules.

(Responsable qualité d'une société de gardiennage)

En l'absence de droit du travail des chiens, l'entreprise met en place une série d'*équivalents fonctionnels* (Parsons) pour faire exister le chien comme un *presque-travailleur*. La formation/certification du chien en est un. En termes de rémunération, le chien ne perçoit pas directement de salaire, mais bien le MC qui reçoit, en complément de son salaire, une indemnité financière pour les frais liés à la garde du chien (nourriture, logement, etc.). En effet, la plupart des MC hébergent leur(s) chien(s) à leur domicile. Quant aux frais de vétérinaire, ils sont entièrement pris en charge par l'employeur. L'organisation (police, armée, gardiennage) conclut des accords de partenariat avec des vétérinaires pour l'assurance-soins des animaux : en cas de blessure ou de maladie, les chiens reçoivent des soins appropriés, des médicaments, de la ré-éducation, etc.

Ce système d'indemnisation et d'assurance maladie-invalidité est également d'application dans le secteur public, pour les forces de police et les forces armées, quelle que soit la fonction du chien (recherche, patrouille, attaque)<sup>28</sup>. Notons qu'en fin de carrière, le chien est généralement repris comme animal de compagnie par le MC, sans compensation financière, mais il peut aussi être donné à une famille d'accueil ou à une association. Si aucune solution de ce type n'est trouvée, le chien sera euthanasié.

### Un travail de chien : le cas de l'*Explosive Detection Dog*

Le chien EDD est, comme nous l'avons déjà évoqué, un chien de recherche spécialisé dans la détection d'explosifs<sup>29</sup>. Le chien EDD travaille toujours en binôme avec un MC. Bien souvent, le MC possède deux chiens pour permettre une rotation des effectifs sur la journée de travail et, ainsi, se conformer à la réglementation en vigueur. Pendant que le premier chien effectue un *screening* (mission de détection) l'autre est au repos ; le temps de travail des chiens est de vingt minutes suivi de vingt minutes de repos.

## Comment les chiens travaillent-ils ?

Le service de vigile nomme une équipe soit un maître-chien et un chien, ou avec deux chiens maximum. Cette configuration permet le travail en continu car le chien ne peut travailler légalement que 20 minutes.

(Responsable opérationnel d'une société de gardiennage)

L'entreprise impose une division des tâches assez précise. La tâche principale des chiens EDD est de chercher (détecter) la trace d'explosifs sur des objets particuliers dans un environnement spécifique, comme un ensemble de colis pour le fret aérien, des véhicules qui doivent accéder à une centrale nucléaire, des valises et des sacs dans des halls de gare, etc. Quant au MC, il est responsable du contrôle et prend en charge toute la logistique. Dans le cadre des contrôles de fret, le MC a pour fonction de véhiculer le chien aux différents endroits de contrôle, de le sortir du véhicule et de le conduire vers la zone désignée par l'entreprise cliente où se trouvent les colis à contrôler. Il doit désigner au chien les colis à vérifier et, sur chaque colis, indiquer par un geste l'endroit à contrôler, en s'assurant que le chien ait bien reniflé la totalité du colis. Pour les colis emballés, le MC trouve légèrement le film plastique pour faciliter le travail du chien.

Vous avez vraiment besoin du maître-chien qui dit au chien : tu dois chercher. Si le maître-chien est passif ça ne va pas être possible de diriger le chien.

(Responsable opérationnel d'une société de gardiennage)

Il reconduit ensuite le chien au véhicule puis revient signer divers documents administratifs attestant du contrôle. Il doit aussi régulièrement prévoir des pauses qui donnent l'occasion au chien de courir, d'aller chercher sa balle (lancée par son MC), mais aussi de faire ses besoins, de boire, etc.

L'horaire est très flexible et dépend de nos clients, donc sur le fret ce sont des tâches très courtes, ils ont une heure ou deux heures pour tout contrôler, on donne un planning au maître-chien et il apporte les chiens à chaque contrôle.

Dans le planning on doit voir qu'il y a du temps de repos mais c'est pour les deux car le maître-chien ne peut rien faire sans son chien.

(Responsable contrôle qualité d'une société de gardiennage)

Dans le cadre des contrôles de fret, le chien doit pour sa part renifler l'ensemble des colis qui sont désignés par le MC, il doit pouvoir monter sur le colis, en descendre, voire passer son nez dans des interstices. S'il détecte une odeur d'explosif, il doit s'asseoir au pied de l'endroit odorant, ne pas aboyer et attendre les ordres de son MC. Après chaque contrôle, le MC fait un test avec un leurre sur un colis qui n'est pas à contrôler pour permettre au chien de trouver quelque chose et d'être récompensé. Le MC est aussi un expert dans l'art de la récompense (comme source principale de motivation). Comme l'a bien montré Parsons, l'exi-

Jean-François Orianne et Étienne Lohay

gence fondamentale d'une société vis-à-vis des personnalités de ses membres est la *motivation* de leur participation<sup>30</sup>.

Le MC et le chien fonctionnent toujours en binôme, dans chaque zone de contrôle, liés physiquement ou non par une laisse. Certains MC laissent, en effet, au chien une certaine liberté de circulation entre les colis. Notons que la technique du *free running* (déambulation du chien avec ou sans laisse autour des colis) est obligatoire<sup>31</sup> pour l'aviation civile, tout comme la méthode de détection à distance (*Remote Explosive Scent Tracing*)<sup>32</sup>.

Une première série d'observations de terrain permet de catégoriser trois types de fonctionnement en binôme : sans laisse, en laisse longue, en laisse courte.

1° Sans laisse (1 seul cas observé avec Cookie, un chien de chasse) : le chien recherche la présence d'explosifs sans être attaché à une laisse, en se dirigeant vers le colis ou autour et dessus de façon autonome. Le MC a un contact visuel avec le chien, il doit s'assurer que la détection a bien été réalisée au niveau de l'ensemble du colis, il indique si nécessaire la poursuite de la recherche par quelques signes ou gestes.

2° En laisse longue (cas le plus fréquent) : la tenue de laisse est détendue (2-3 mètres). Bien que le MC indique les zones à rechercher avec le positionnement de la main sur les colis, le chien recherche aussi sur des zones non désignées, voire anticipe la recherche.

3° En laisse courte (plutôt pour les jeunes chiens ou pour les MC non expérimentés) : le chien est tenu en laisse courte voire tendue, proche du MC. Le chien recherche les zones désignées de manière systématique (dans l'idée d'une recherche méthodique) sans qu'il ait la possibilité de s'écarter des zones désignées.

La question du pouvoir est inextricablement liée à celle de l'organisation. La complémentarité des rôles, entre chien et maître-chien, institués par l'organisation, cadre fortement les interactions de travail, intensifie et catalyse la communication au sein du binôme et génère une dynamique d'influence réciproque. L'organisation comme *catalyseur*<sup>33</sup> permet précisément de connecter/convertir différents médias de communication (comme l'amour en pouvoir, le flair en vérité, le salaire en croquettes, etc.), facilitant ainsi la communication entre les êtres.

Comme le rappelle très justement Luhmann<sup>34</sup>, si la contrainte physique constitue sans nul doute un des fondements du pouvoir, ce dernier ne se développe, ne se généralise, qu'à condition qu'il ne dégénère pas en épreuve de force. Entre le chien et son maître, la généralisation du pouvoir repose donc sur le non-recours à la force physique : le pouvoir est en ce sens une contrainte physique symbolisée, une laisse abstraite, une affaire de connaissance.

Dans les interactions sociales, l'influence, comme forme élémentaire du pouvoir, peut être considérée comme la transmission d'opérations de sélection<sup>35</sup>. L'influence est recherchée pour déclencher une expérience mais aussi une action, et pour accepter une influence, il faut toujours un motif. Selon Luhmann<sup>36</sup>, la généralisation des motifs d'acceptation de l'influence peut être, temporelle (*auto-*

## Comment les chiens travaillent-ils ?

rité qui repose sur le renforcement), objective (*réputation* qui repose sur la justification), ou sociale (*leadership* qui repose sur l'imitation) – ces trois formes de généralisation étant parfaitement compatibles entre elles.

Du côté du chien, la généralisation des motifs d'acceptation de l'influence est surtout temporelle, de l'ordre du renforcement : le chien accepte l'autorité de son maître « parce qu'il l'a déjà admise préalablement, parce qu'une histoire existe dont la poursuite est proposée »<sup>37</sup>. Notons sur ce point l'importance de la formation (initiale et continue), toujours suivie en binôme, qui cadre et alimente la construction de cette histoire et repose incessamment la question du « qui (pro) mène qui ? ». Du côté du maître-chien, à la généralisation temporelle se mêle la généralisation objective : le maître accepte aussi l'influence du chien car il lui « est possible de fournir des raisons pour justifier que l'action sujette à l'influence est correcte »<sup>38</sup>. La réputation du chien en matière d'odorat est, comme nous l'avons vu, largement attestée par la science, élevée même au rang de vérité.

Lorsque l'influence s'affranchit des conditions initiales de production et de généralisation des motifs, le pouvoir s'autonomise, devient indépendant des conditions motivationnelles. Tel est le cas, relativement exceptionnel, du binôme fonctionnant sans laisse : la généralisation des motifs d'acceptation de l'influence au sein du binôme, de part et d'autre de l'interaction, permet aux deux collègues de fonctionner sans être physiquement enchaînés l'un à l'autre, d'évoluer à proximité dans la distance.

## Conclusion

Reprenons notre question de départ : comment les chiens travaillent-ils ? Tout d'abord, peut-on raisonnablement considérer la déambulation et l'art de renifler comme du travail ? Il faut ici (re-)préciser un point important : ce qui permet de distinguer un travail d'une simple activité (de loisir, par exemple) ne réside pas dans la nature de l'activité elle-même mais dans son caractère obligatoire, en ce qu'elle répond à une obligation (volontairement souscrite ou légalement imposée, contractuelle ou statutaire, exercée à titre onéreux ou gratuit) qui s'inscrit dans un lien de droit<sup>39</sup> : une promenade est pour la plupart d'entre nous un loisir alors qu'elle est un travail pour un guide de montagne (même s'il est bénévole). Il n'existe donc pas de point de vue (ou de critère) externe permettant de trancher cette question, de faire la différence *a priori* : seul le système est à même de faire cette « différence qui fera toute la différence ». Déambuler (ou renifler) devient une activité de travail lorsqu'elle est prescrite par une organisation de travail (en tant que système) qui confère à celui qui l'exerce un statut de *membre*.

Comme nous l'avons montré, le monde du travail, dans sa forme actuelle d'organisation capitaliste, *exploite* l'incertitude (ou indétermination) ontologique du chien et transforme cet hybride en un presque-travailleur, au moyen d'équivalents fonctionnels (le quasi-emploi). Cette pratique n'a rien d'exceptionnel,

Jean-François Orianne et Étienne Lohay

elle est même assez courante de nos jours : notons à titre d'exemple le cas de l'insertion des chômeurs, des personnes handicapées, des détenus, des pauvres, des sans-abris, etc. Ces équivalents fonctionnels posent évidemment la question de l'état de (non-)droit de ces êtres hybrides. Notre vignette empirique donne à voir les contours incertains d'une nouvelle catégorie socioprofessionnelle dans la hiérarchie des êtres, bien en-dessous des travailleurs intellectuels (êtres sans corps par excellence) et des travailleurs manuels (souvent à deux pattes) : les presque travailleurs à quatre pattes.

Les théories de la communication réflexive offrent des pistes fécondes pour l'étude des relations de travail inter-espèces. Une conception de la communication sans sujet (et sans objet) permet de dépasser les impasses épistémologiques d'une opposition stérile entre approche objective ou subjective : seule la communication communique et rend possible la formation de systèmes sociaux (tel un binôme EDD) qui ne sont composés ni d'humains, ni de chiens, mais seulement de communication. Si l'amour et le pouvoir constituent deux moyens de communication privilégiés entre les humains et les animaux (en l'absence d'un langage commun), il convient d'en étudier plus avant les formes et usages qui rendent possibles les collaborations inter-espèces ainsi que les différents modes d'engagement dans le travail, comme le font avec beaucoup de finesse, dans le cadre d'études pionnières, Jocelyne Porcher et Véronique Servais<sup>40</sup>.

## NOTES

1. Georges FRIEDMANN et Pierre NAVILLE, *Traité de sociologie du travail*, Paris, Colin, 1961-1962, p. 11.
2. Georges FRIEDMANN et Pierre NAVILLE, *Traité de sociologie du travail, op. cit.*, p. 45.
3. Georges FRIEDMANN et Pierre NAVILLE, *Traité de sociologie du travail, op. cit.*, p. 26.
4. Andrew ABBOTT, *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 1988.
5. Robert SALAIS, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », *Revue économique*, 36, n° 2, 1985, p. 321-365.
6. Alain SUPLOT (s.l.d.), *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Paris, Flammarion, 1999.
7. Everett HUGHES, *Le Regard sociologique. Essais choisis*, textes rassemblés et présentés par Jean-Michel CHAPOULIE, Paris, ÉHÉSS, 1996.
8. Jérôme MICHALON, « Les relations anthropozoologiques à l'épreuve du travail scientifique. L'exemple de l'animal dans les pratiques de soin », *Sociétés*, 108, 2010, p. 75-87 ; Jocelyne PORCHER et Tiphaine SCHMITT, « Les vaches collaborent-elles au travail ? Une question de sociologie », *Revue du MAUSS*, n° 36, 2010, p. 235-261.
9. Talcott PARSONS, *Le Système des sociétés modernes*, Paris, Dunod, 1973 ; Niklas LUHMANN, *Systèmes sociaux. Esquisse d'une théorie générale*, Québec, PUL, 2010, p. 266.
10. Il s'agit là d'une différence essentielle entre une interaction humain-chien et une interaction humain-robot : la symétrie des possibles (ou *double contingence*, cf. *infra*), dans le cas d'une interaction entre deux êtres

## Comment les chiens travaillent-ils ?

vivants (dotés de conscience). Le cerveau (humain ou canin) n'est pas un ordinateur qui calcule, traite une information non ambiguë, préalablement codée : Gérald EDELMAN et Giulio TONONI, *Comment la matière devient conscience*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 66. Comme le souligne très justement Porcher, un robot fonctionne, de manière prévisible, programmée, il n'agit pas, donc ne travaille pas : Jocelyne PORCHER, « Elmo et Paro, pourquoi l'un travaille et l'autre pas, et ce que ça change », *Écologie et politique*, n° 54, 2017, p. 17-34.

11. Niklas LUHMANN, *Systèmes sociaux*, op. cit., p. 268.

12. Niklas LUHMANN, *Systèmes sociaux*, op. cit., p. 189, 195, 435.

13. Niklas LUHMANN, *Amour comme passion*, Paris, Aubier, 1990.

14. Par exemple : Clinton SANDERS, « Avoir confiance en son chien : attentes, fonctions et ambivalence dans les relations entre des policiers, des utilisateurs de chiens-guides et leurs chiens », in Véronique SERVAIS (s.l.d.), *La Science (humaine) des chiens*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016, p. 159-183.

15. Niklas LUHMANN, *La Confiance. Un mécanisme de réduction de la complexité*, Paris, Économica, 2006.

16. Selon Parsons, la double contingence est inhérente à l'(inter-)action, entre *alter* et *ego*, elle est une condition de possibilité des actions (cf. modèle AGIL). Est contingent quelque chose qui n'est ni nécessaire, ni impossible : la double contingence désigne donc la symétrie des possibles ou, pour le dire autrement, l'incertitude fondamentale en principe égale de part et d'autre de la relation qui conduit à la formation des systèmes sociaux. Selon Luhmann, c'est la symétrie de l'incertitude qui permet l'autoréférence du système (car l'autre est un *alter ego*).

17. Le chien peut être considéré comme un *hybride* (au sens de Callon, cité par Albert PIETTE, « Entre l'homme et le chien. Pour une anthropologie du fait socio-animal », *Socio-anthropologie*, 11, 2003 : un *sauvage domestiqué*, un *artefact naturel* (Dominique GUILLO, « Quelle place faut-il faire aux animaux en sciences sociales ? Les limites des réhabilitations récentes de l'agentivité animale », *Revue française de sociologie*, 56, 2015, p. 135-163). En effet, il est un animal profondément modelé par une pratique culturelle particulière : la *domestication*. Il n'est donc ni un être purement naturel, puisque domestiqué par l'homme depuis toujours (Laurent FRANTZ, Victoria MULLIN, Maud PIONNIER-CAPITAN *et al.*, « Genomic and archaeological evidence suggest a dual origin of domestic dogs », *Sciences* 352 (6290), 2016, p. 1228-1231), ni un être purement culturel, puisque sa nature est en quelque sorte d'être auprès des humains (Dominique GUILLO, « Ce que nous apprend l'animal sur l'intentionnalité des êtres. De l'importance de l'ajustement interactionnel des intentions », *Sociologies*, 2017).

18. *Canis lupus familiaris* perçoit le monde différemment des humains (Dominique GUILLO, *Des chiens et des humains*, Paris, Méléty, 2009) : un champ visuel plus large que celui des humains (250° contre 180°), une vision nocturne plus performante, une grande sensibilité visuelle au mouvement (due à une meilleure résolution temporelle), une coloration en bichromie (particulièrement efficace pour détecter les camouflages), un système de localisation sonore très performant ainsi qu'une capacité à percevoir des fréquences inaudibles pour les humains. Quant à l'odorat, attribut légendaire, il repose sur l'interconnexion de plusieurs systèmes sensoriels distincts (le nez, la truffe, le mucus qui recouvre la truffe, le nerf trigéminal, etc.) permettant au chien de détecter des concentrations moléculaires de 10 à 100.000 fois inférieures à celles détectables par l'humain. Cet organe « magique » couplé à un esprit « superstitieux » (toujours à l'affût, à la recherche de signes) fait du chien un expert en pistage – une performance qui implique la capacité de catégoriser les odeurs et d'apparier deux odeurs identiques senties à des moments différents.

19. Achilles GAUTIER, *La Domestication. Et l'homme créa ses animaux*, Paris, Errance, 1990.

20. Linda SHEIDER, « Capacités sociocognitives du chien domestique (*Canis familiaris*) », in Véronique

## Jean-François Orianne et Étienne Lohay

SERVAIS (s.l.d.), *La Science (humaine) des chiens*, *op. cit.*, p. 97-109.

21. Deux remarques s'imposent, sur ce point. D'une part, il est important de souligner que le chien pratique une communication non sémantique : lorsqu'un chien aboie, il ne dit pas quelque chose, il accomplit un acte qui produit des effets (biologiques) efficaces (Dominique GUILLO, *Des chiens et des humains*, *op. cit.*). D'autre part, comme l'a bien montré Servais, le malentendu tient un rôle clé (structurant) dans la conversation entre l'humain et l'animal, le chien en particulier : Véronique SERVAIS, « La mentalisation des chiens dans l'interaction ordinaire : erreur anthropomorphique ou compréhension sociale ? », in Véronique SERVAIS (s.l.d.), *La Science (humaine) des chiens*, *op. cit.*, p. 113-128.

22. Quentin DELUERMOZ, *Policiers dans la ville : La construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2012.

23. C'est par le jeu, omniprésent, que se développe le comportement du chien de travail. Les souches dites de travail sont ainsi le résultat de longs processus de sélection, où les critères esthétiques sont secondaires. Seuls les chiots qui présentent des qualités/aptitudes pour l'attention, l'acceptation et le jeu sont éduqués et préparés au travail. Si le jeu prend une part si importante dans la socialisation du chien, c'est qu'il permet de calmer les tensions, de canaliser la fougue et d'exprimer la relation hiérarchique au sein d'une meute ; il permet aussi à l'éleveur de poser les bases de la formation future de chien de travail.

24. « Sont meubles par leur nature, les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, comme les animaux [...] » (*Code civil belge*, 21 mars 1804, Livre II : Des biens et modifications de la propriété, Chapitre II - art 528).

25. *La Police et les Animaux*, catalogue de l'exposition « Les Animaux sous le képi », Musée de la police intégrée, 2013, p. 7, 44.

26. Règlement d'exécution (UE) 2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

27. Sénat de Belgique, session de 2011-2012, 24 mai 2012 - Proposition de loi en vue de reconnaître à l'animal le caractère d'être vivant et sensible dans le code civil.

28. Arrêté royal portant la position juridique du personnel des services de police (30 mars 2001) : Chapitre IV : De l'indemnité d'entretien pour chien policier.

29. En Belgique, la législation impose que le chien soit capable de reconnaître au moins sept explosifs différents. On parle ici de recherche « passive », dans la mesure où le chien s'assied au pied du colis qui contiendrait de l'explosif et, plus précisément, à l'endroit même où l'odeur est détectée : le chien ne peut en aucun cas aboyer car cela pourrait déclencher le système de détonation d'une bombe éventuelle.

30 « Les problèmes fonctionnels principaux concernant les relations du système social au système de personnalité comprennent l'apprentissage, le développement et la conservation pendant une vie entière de motivations amenant à participer à des schémas d'action approuvés et contrôlés par la société. Réciproquement, une société doit aussi satisfaire et récompenser correctement ses membres par l'intermédiaire de ces mêmes schémas d'action si elle veut pouvoir faire appel de manière continue à leur activité pour continuer à fonctionner en tant que système » : Talcott PARSONS, *Sociétés. Essai sur leur évolution comparée*, Paris, Dunod, 1973, p. 15.

31. Règlement d'exécution (UE) 2015/1998 de la Commission du 5 novembre 2015, fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile.

32. Méthode basée sur la filtration d'air d'une zone donnée et la détection des explosifs par les chiens à partir des filtres utilisés.

### Comment les chiens travaillent-ils ?

33. Niklas LUHMANN, *Le Pouvoir*, Québec, PUL, 2010.
34. Niklas LUHMANN, *Le Pouvoir, op. cit.*
35. Niklas LUHMANN, *Le Pouvoir, op. cit.*, p. 89.
36. Niklas LUHMANN, *Le Pouvoir, op. cit.*, p. 99 sq.
37. Niklas LUHMANN, *Le Pouvoir, op. cit.*, p. 90.
38. Niklas LUHMANN, *Le Pouvoir, op. cit.*, p. 92.
39. Alain SUPLOT (s.l.d.), *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe, op. cit.*
40. Jocelyne PORCHER, « Une sociologie des animaux au travail », in Vinciane DESPRET et Raphaël LARRÈRE (s.l.d.) *Les Animaux. Deux ou trois choses que nous savons d'eux*, Paris, Hermann, 2014, p. 101-114 ; Véronique SERVAIS, « Agir sur soi pour agir sur autrui. Le travail affectif dans les relations entre dauphins et soigneurs », *Tsantsa*, 23, 2018, p. 53-62. Nous tenons à remercier chaleureusement Véronique Servais et Dominique Guillo pour leurs commentaires constructifs et encourageants sur des versions antérieures de ce texte..